

revenu insuffisant, pour faire face aux besoins des enfants à charge?

Ce sont précisément là les questions qu'il nous faudra traiter au cours de la prochaine révision du système de garantie du revenu par les autorités fédérales et provinciales. Ces questions montrent simplement à quel point une telle révision d'ensemble est nécessaire.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Lalonde: Ceci dit, j'espère que l'aide que nous proposons d'apporter aux personnes âgées, en vertu de la présente loi, recevra sans délai l'assentiment unanime de la Chambre. La plupart des 1,800,000 pensionnés ont plus de 70 ans. Il s'agit du groupe le plus durement atteint par la hausse des prix, puisqu'il ne dispose d'aucun autre moyen d'augmenter ses revenus. Il dépend en outre beaucoup plus de l'aide des autres que les groupes de nécessiteux plus jeunes. Le fait que les assistés sociaux touchent actuellement des prestations insuffisantes ne constitue pas un argument très convaincant aux yeux des personnes âgées dans le besoin. Ce fait devrait au contraire nous inciter à trouver des moyens de relever aussi les taux d'assistance sociale.

Le fait, en outre, que nous songions à améliorer maintenant la situation des personnes âgées, c'est-à-dire les personnes dont le gouvernement fédéral a la responsabilité directe depuis 1951, ne nous empêchera pas d'examiner tout le domaine de la sécurité du revenu en avril et pendant les mois subséquents, y compris les pensions de vieillesse. Il ne faudrait pas supposer que nos discussions sur le système de sécurité du revenu se limiteront à chercher des moyens de redistribuer seulement les ressources qui ont déjà été attribuées au système en cause. Il se peut fort bien que nous reconnaissons la nécessité de canaliser, soit des nouvelles ressources, soit des ressources propres à d'autres secteurs, vers le système de sécurité du revenu, et ce afin de réaliser les objectifs globaux dont les gouvernements conviendront pour la population du Canada, au cours de la révision globale que nous entreprenons.

En vertu de la mesure présentement à l'étude, nous consacrons aux personnes âgées 300 millions de dollars de plus en prestations, ce qui portera à environ 2 milliards 900 millions de dollars les dépenses totales de la caisse de sécurité de la vieillesse en 1973-1974, soit 15.3 p. 100 du budget fédéral total. De si fortes dépenses pour un secteur du régime de sécurité du revenu nécessitent, bien sûr, un examen attentif de l'ensemble de la répartition des ressources dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Quels taux d'assistance sociale devraient être accordés aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux nécessiteux bénéficiant d'une assistance provinciale? Quelle partie du produit national brut devrait être affectée au régime de sécurité du revenu? C'est à nous qu'il revient d'étudier les besoins de tous ceux qui sont dans le besoin et non seulement ceux des pensionnés nécessiteux.

Il nous semble, monsieur le président, que dans la mesure législative présentement à l'étude, de même que dans d'autres mesures prises dans le domaine fiscal, nous avons considéré avec sympathie et équité les besoins des personnes âgées. La prochaine étape devrait consister à nous préoccuper des besoins des autres nécessiteux qui n'ont pas droit à des versements dans le cadre de la sécurité de la vieillesse. Les besoins des familles pauvres de notre pays nous préoccupent particulièrement, et la prochaine étape consistera à réformer le programme des

Sécurité de la vieillesse

allocations familiales. Cette mesure a été promise dans le discours du trône et expliquée plus longuement le 11 janvier. Le gouvernement est fermement engagé à démontrer, par un projet de loi présenté durant cette session, la même sollicitude à l'égard de la famille canadienne que celle qu'il démontre aujourd'hui à l'égard des personnes âgées.

• (1600)

[Traduction]

Actuellement, nous dépensons environ 640 millions de dollars pour les familles ayant des enfants de moins de 18 ans, dont 460 millions en allocations familiales, 58 millions en allocations aux jeunes dans neuf provinces, et 22 millions, par le biais des ententes fiscales, en allocations scolaires au Québec. Les finances fédérales et provinciales, grâce aux exemptions d'impôts sur le revenu accordées aux parents ayant des enfants à charge en vertu de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu, fournissent en effet d'autres subsides aux familles des contribuables, en leur abandonnant 610 millions de dollars de recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu. Par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada...

M. Stanfield: Vous êtes vraiment généreux.

M. Lalonde: Chose certaine, monsieur l'Orateur, les conservateurs n'ont absolument rien fait dans le domaine des allocations familiales lorsqu'ils étaient au pouvoir. Si vous examinez le dossier de la législation sociale au Canada, monsieur l'Orateur, vous verrez que le parti conservateur n'a pratiquement rien fait dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux consacrent 1.4 milliard de dollars aux nécessiteux, y compris les familles nécessiteuses ayant des enfants à charge. Nous avons l'intention de nous attaquer à la question des familles pauvres et de rationaliser les avantages offerts aux enfants dans le cadre de ces divers régimes, au cours de la révision que nous allons entreprendre avec les provinces.

L'année dernière nous avons augmenté les prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti de \$15 par mois. En même temps, nous avons modifié les clauses relatives à l'augmentation, de manière à tenir compte, dans le calcul de la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti de l'augmentation totale du coût de la vie durant l'année. Au cours de la campagne électorale et depuis, j'ai été étonné de lire des éditoriaux selon lesquels nous devrions augmenter les pensions de vieillesse, ce que nous avons fait dans le budget de mai dernier. Maintenant, nous avons porté la pension uniforme de la sécurité de la vieillesse à \$100 par mois. Les Canadiens âgés sont donc assurés de recevoir un revenu annuel de \$2,042 pour une personne vivant seule et de \$3,895 pour un couple marié. Avec la pension de retraite du Régime de pensions du Canada, une personne âgée peut obtenir une pension (montants combinés) de \$2,524 si elle vit seule, ou de \$4,378 si elle est le conjoint d'un prestataire de la sécurité de la vieillesse.

Il est difficile de comparer les taux de pension d'un pays à l'autre, du fait de la grande diversité des systèmes de pension entre chaque pays. La plupart des pays ont des pensions, basées sur des cotisations et afférentes au revenu, semblables à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Certains